



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 29 NOV. 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de décembre 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les cotations du mois de novembre 2018 connaissent une très forte chute:

- le cours moyen du pétrole brut Brent baisse de - 18,79 %, revenant sous le seuil des 70 \$ le baril, à 67,47 \$ contre 83,08 \$ au mois d'octobre, lié à des niveaux de production élevés face à des perspectives de demande plus faibles,
- les cours moyens des produits finis sont également orientés à la baisse : de - 15,5 % pour l'essence et de - 9,7 % pour le diésel, en raison d'une diminution de la demande en Europe, moins marquée cependant pour le diésel à l'approche de la période hivernale,
- le cours moyen du Butane poursuit sa baisse, de - 26,9 % en novembre, en corrélation avec la chute des prix des produits de base et des températures clémentes en Europe.

En sens inverse des cotations, la parité Euro/dollar en se détériorant - l'euro perd 1,4 % à 1 1373 \$ pour 1 euro en novembre contre 1,1529 \$ en octobre - renchérit les prix établis en dollar.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du 1^{er} décembre 2018 à zéro heure :

- **super sans plomb : 1,53 €/l, au lieu de 1,65 €/l, soit une baisse de 12 centimes par rapport à novembre**
- **gazole route : 1,45 €/l, au lieu de 1,54 €/l, soit une baisse de 9 centimes par rapport à novembre.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 20,68 euros au lieu de 23,28 euros, soit une baisse de 2,60 euros par rapport au mois de novembre 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Le Préfet

Patrice FAURE